

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025**

**DEL-2025-42**

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 15 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN,  
PEUGNIEZ.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND,  
FONTAINE, GAUDIN, PENHOÛET, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, DUGAVE, REY, SONNERAT.

**Suppléants :** .

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANÇOIS.

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme CECCON,  
MM. BOUCHET, FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

**Suppléants :** .

**Avaient donné pouvoir :**

Mmes BRUNO, WENDLING,  
MM. BOUCLIER, DAVIET, FOURNET, MARIAS, ROLLIN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD M, BURNET,  
CALLET, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P,  
CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE,  
GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY,  
LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PEROU, PERRET,  
PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SIBILLE, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes BONTEMS, CARRERA, CHEREL, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY,  
ROUSSET,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, RAVAUD, SOULAS, VIVIAN : du  
SYANE.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>108</b>
<b>Présents :</b>	<b>44</b>
<b>Membres habilités à prendre part au vote :</b>	<b>108</b>
<b>Votants :</b>	<b>44</b>
<b>Représentés par mandat :</b>	<b>7</b>

**Objet : RICHESSES HUMAINES : PERSONNEL DU SYNDICAT - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Rapport présenté par M. Pierre HACQUIN**

Pour faire suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 5 décembre 2024, 8 postes sont proposés à la création, dont 1 en contrat de projet :

- Direction communication (1 poste) :
  - 1 poste permanent de chargé.e de communication (rédacteur cat. B2) afin de répondre à une demande de mobilisation plus forte sur l'animation territoriale (énergie et numérique)
- Direction Générale Adjointe finances (1 poste) :
  - 1 poste permanent de chargé.e de mission projets européens (attaché cat. A4) pour les financements du projet Sy'nergies
- Direction du Numérique (1 poste) :
  - 1 poste permanent de conseiller.e numérique (Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe cat.B2) au sein du pôle mutualisation communale numérique scolaire
- Direction des Systèmes d'Informations (1 poste) :
  - 1 poste permanent de chef.e de projet évolution numérique des directions métiers (ingénieur cat.A4)
- Direction Energie (3 postes) :
  - 1 poste permanent de chargé.e de mission concession & achats (attaché cat. A4) pour assurer un suivi des Programmes Pluriannuel d'Investissement (PPI), contrats gaz et pour la mise en place d'outils de suivi
  - 1 poste permanent de chargé.e de mission du dispositif Sy'nergies (ingénieur cat. A4)
  - 1 poste permanent d'expert.e Sy'nergies (ingénieur cat. A4) pour accompagner en compétence les conseillers énergie et conseillers en rénovation énergétique
- Direction Générale Adjointe des Services Techniques (1 poste) :
  - 1 poste en contrat de projet de 3 ans de chargé.e de suivi et de contrôle MGP EP (ingénieur cat. A4) au sein de service Eclairage Public pour piloter le Marché Global de Performance d'EVIAN-LES-BAINS sur le plan opérationnel.

Compte tenu de ces éléments, le tableau des emplois et des effectifs est ainsi modifié :

Libellé grade	Code catégorie	Nb postes PERMANENTS + CONTRAT DE PROJET budgétaires	Nb postes NON PERMANENTS	Nb total postes budgétisés	Modifications au 30/01/2025	Nombre Total de postes budgétaires après modif
D.G. 40 à 80 mille hab.	A		1	1		1
D.G.A.40 a 150 mille hab	A		3	3		3
Ingénieur HCl	A	2		2		2
Ingénieur Pal	A	10		10		10
Ingénieur	A	28		28	4	32
Technicien Pal 1Cl	B	7		7		7
Technicien Pal 2Cl	B	34		34	1	35
Technicien	B	7		7		7
Adjt tech Pal 2Cl	C	1		1		1
Adjt tech	C	2		2		2
Attaché HCl	A	2		2		2
Attaché Pal	A	2		2		2
Attaché	A	9		9	2	11
Rédacteur Pal 1Cl	B	5		5		5
Rédacteur Pal 2Cl	B	9		9		9
Rédacteur	B	6		6	1	7
Adjt adm Pal 1Cl	C	5		5		5
Adjt adm Pal 2Cl	C	2		2		2
Adjt adm	C	8		8		8
Apprenti		3		3		3
		142	4	146	8	154

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYANE.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver la création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
2. approuver la création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
3. approuver la création deux postes permanents dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux,
4. approuver la création de trois postes permanents dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
5. approuver la création d'un poste en contrat de projet de 3 ans, dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
6. autoriser le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents conformément à l'article L.332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,
7. et approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs qui en découle.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
**Joël BAUD-GRASSET.**  
